



Mode de remplissage du  
« Contrat de formation personnelle professionnalisante » et de la  
« Fiche d'appréciation du niveau de compétence, accompagnement pédagogique  
et proposition de validation »

1. L'étudiant remplit avant les RT12 et 4 le « **Contrat de formation personnelle professionnalisante** ». Si besoin il demande conseil à son tuteur et l'ajustent ensemble.
  2. L'étudiant remplit en autoévaluation sur son portfolio électronique avant les RT12, 3 et 4 la « **Fiche d'appréciation du niveau de compétence, accompagnement pédagogique et proposition de validation** » que le tuteur doit revoir avec lui.
  3. Le tuteur remplit avec l'étudiant sur le portfolio électronique de l'EMG la « **Fiche d'appréciation du niveau de compétence, accompagnement pédagogique et proposition de validation** » en lien avec le propre remplissage de l'étudiant. Il ajuste éventuellement l'autoévaluation de l'étudiant.
  4. Comme l'ensemble des documents du portfolio électronique, la « **Fiche d'appréciation du niveau de compétence, accompagnement pédagogique et proposition de validation** » sera visée en séance par le jury, l'étudiant ayant ouvert son portfolio électronique au jury.
  5. L'étudiant apporte au jury de phase socle le « **Contrat de formation personnelle professionnalisante** » imprimé la dernière semaine d'août/première semaine de septembre de T1 et T3 au jury de la phase d'approfondissement.
1. Le jury de phase fait parvenir à la CLC le « **Contrat de formation personnelle professionnalisante** » en fin de phase socle et en fin de phase d'approfondissement.
  2. La CLC valide la « **Fiche d'appréciation du niveau de compétence, accompagnement pédagogique et proposition de validation** » et le « **Contrat de formation personnelle professionnalisante** » dont une copie est adressée à l'étudiant en fin de chaque phase, et transmet au doyen.